



## CONSEIL COMMUNAL DE BASSINS

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil communal de Bassins  
du mardi 24 juin 2014

L'assemblée est convoquée par le bureau, à la demande de la Municipalité, pour le mardi 24 juin 2014 à 20h00 à la salle communale avec l'ordre du jour suivant:

### ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mars 2014;
2. Communications du bureau et de la municipalité;
3. Contrat de prestation SDIS;
4. Préavis 2/14 relatif au rapport de la municipalité sur la gestion de l'année 2013;
5. Préavis 3/14 relatif au rapport de la municipalité sur les comptes communaux de l'année 2013;
6. Préavis 4/14 relatif à une demande de crédit extrabudgétaire de CHF 403'126. pour restitution de loyers, dommages et intérêts en faveur de l'ancien aubergiste;
7. Préavis 5/14 relatif à une demande de crédit extrabudgétaire de CHF 130 000. pour la mise en conformité et l'équipement du matériel de cuisine dans le bâtiment de l'auberge de la Couronne;
8. Nomination d'une commission ad hoc pour la révision du règlement des sépultures et du cimetière de la commune de Bassins;
9. Nomination du bureau du conseil;
10. Nomination de la commission de gestion;
11. Nomination de la commission des finances;
12. Propositions individuelles;
13. Divers

Présidence : Francine Bandieri  
Secrétaire : Nicole Reynaud  
Scrutateurs : Robert Dutoit et Hans Rein

L appel fait constater la présence de 36 conseillers. Tous les conseillers absents ont pris soin de se faire excuser.

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

La Présidente ouvre la séance. Elle salue les auditeurs présents ainsi que les membres de la presse.

L ordre du jour est accepté tel que présenté.

#### 1: Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mars 2014

La présidente mentionne que la date du procès-verbal est erronée et indique la date du 11 mars 2014.

Le procès-verbal est ensuite approuvé à l'unanimité.

#### 2: Communications du bureau et de la Municipalité:

Le bureau n a pas de communication. La présidente donne la parole à la Municipalité.

Une 1<sup>ère</sup> séance sur la renaturation du ruisseau des Plattets a eu lieu en présence des représentants du canton et le financement est confirmé. La procédure de mise à l'enquête modifie le planning et la renaturation est prévue pour 2015.

La fabrication de la fontaine de la place de la Tillette est terminée. Le démontage de l'ancienne fontaine est prévu pour l'été 2014 et le nouvel ouvrage sera installé courant septembre 2014.

Le changement de l'éclairage à la rue de l'Eglise est planifié pour la fin septembre 2014. La procédure comprend l'enfouissement des lignes électriques aériennes de la Romande Energie, la désaffectation et le remplacement des luminaires existants par des éclairages par mâts à l'apparence rustique.

La demande d'autorisation en ligne (POCAMA) pour la fête du drapeau de la jeunesse de Bassins (du 28 au 31 août 2014) a été effectuée et le comité d'organisation a rencontré à plusieurs reprises la Municipalité. Le préavis municipal est favorable et la suite de la procédure est en cours.

En ce qui concerne l'Association Intercommunale de l'Esplanade (AISE), la gouvernance est difficile, les relations \*direction école\* perfectibles. La vision du CoDir est quasi inexistante et peu partagée. Il reste de nombreuses inconnues.

Le chantier de la salle de gymnastique a débuté et la 1<sup>ère</sup> pierre sera posée autour du 15 juillet 2014. Un plan présente des nouvelles places de parc qui seront disponibles pour la rentrée scolaire. Le bois utilisé pour la nouvelle construction provient essentiellement de la commune.

L'aménagement de barrières est prévu au parking P2 afin de sécuriser l'arrêt de bus.

M. Pierre Miauton, délégué PNRJV (Parc Naturel Régional Jura Vaudois) informe que lors de la dernière assemblée générale une représentation des milieux forestiers au comité a été entérinée.

Le syndic précise que toute demande de permis de construire doit passer par la Municipalité à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2014. La procédure exige un dépôt de 4 exemplaires pour les objets minimes et les panneaux solaires et 7 exemplaires pour toutes autres demandes.

Aucune société ne s'est annoncée pour la fête du 1<sup>er</sup> août.

M. François Matthey annonce sa démission. La présidente et le syndic adressent leurs remerciements chaleureux pour le temps consacré et le travail efficace effectué au sein de la Municipalité

### 3: Contrat de prestation SDIS

La présidente distribue un document demandant à la municipalité de conclure un contrat de prestation avec le SDIS. Elle donne lecture dudit document. Le vote du 11 mars 2014 n ayant pas été pris en compte par le Préfet, Madame Bandieri décide de clarifier la situation afin de soutenir les pompiers du village, de rassurer la population et de connaître les implications financières liées à cet objet.

Ce contrat devrait porter sur les points suivants :

- Modalités pratiques d'intervention sur la commune de Bassins en cas de sinistres.
- Coût des interventions et calculs des prestations
- Utilisation de notre pompier local.

La discussion est ouverte:

La municipalité tient à rassurer les habitants : ils sont protégés bien que la procédure soit en cours de discussion. L'ECA (Etablissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels) l'a confirmé. La situation n'est pas réglée: le mode de financement, défavorable à la commune, est à l'étude.

La municipalité tient à ce que le calcul des coûts soit lié à la péréquation financière cantonale.

Au vote les conseillers acceptent à la majorité de transmettre cette demande à la municipalité.

### 4: Préavis 2/14 relatif au rapport de la municipalité sur la gestion de l'année 2013

Le rapporteur de la commission de gestion, Madame Badel est prié de donner lecture des conclusions de son rapport : la commission propose de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'année 2013.

La discussion est ouverte :

Madame Hausser demande à la Municipalité quel est l'objet du refus d'accorder un permis de construire. Monsieur Lohri répond qu'il s'agit d'un sujet se situant à la rue de la Trappe et, pour des motifs d'esthétisme et de vue, la Municipalité s'est ralliée aux opposants du projet.

La discussion est close.

Au vote le préavis relatif au rapport de la municipalité sur la gestion de l'année 2013 est adopté à l'unanimité.

#### 5: Préavis 3/14 relatif au rapport de la municipalité sur les comptes communaux de l'année 2013

La présidente demande au rapporteur de la commission de gestion de donner les conclusions de son rapport.

Monsieur Jörg Schorr donne lecture des conclusions et la commission propose d'adopter les comptes 2013 tels que présentés, de donner décharge à la Municipalité et à la boursière pour la tenue des comptes et de donner décharge aux membres de ladite commission.

La discussion est ouverte:

Un éclaircissement est demandé sur la réfection des murets et sur l'investissement des chalets d'alpages. La municipalité répond que pour la réfection des murets il s'agit d'un plan de financement prévu avec le Parc naturel régional et les délais devaient être tenus.

Le maintien des chalets est une priorité pour la commune ; le loyer et le fermage ne couvrent pas les frais prévus pour le maintien des activités de ces chalets. Il faut des subventions pour aider les propriétaires (commune) à aboutir au maintien des chalets. La commune ne reçoit l'argent que lorsque le plan de maintien est présenté et des études préalables doivent être entreprises.

Question sur l'entretien sylviculture et les subventions du contrat de gestion. La municipalité répond qu'il s'agit d'une globalité du compte forestier et que la gestion par l'Agfors est tout à fait satisfaisante.

Une demande est faite concernant les informations sur les dépassements de budget. Le syndic répond que cela n'est pas toujours possible mais ces informations sont faites dans les meilleurs délais.

Une question sur les recettes de taxes de déchetterie des entreprises : la municipalité admet que nous sommes très loin de la prévision. L'avenir nous dira si les mesures prises en début 2014 rétabliront la situation

La discussion est close.

Au vote, le préavis est accepté par 35 conseillers et 1 refus

#### 6: Préavis 4/14 relatif à une demande de crédit extrabudgétaire de CHF 403'126. pour restitution de loyers, dommages et intérêts en faveur de l'ancien aubergiste;

La présidente demande au rapporteur de la commission des finances de donner les conclusions de son rapport.

Madame Christiane Matthey donne lecture des conclusions et la commission propose de refuser le préavis municipal n°4/14.

La discussion est ouverte:

Monsieur Treboux demande de ne pas entrer dans le sujet.

La Municipalité explique les motifs de ce préavis: le but initial est d'informer la population. La Municipalité ne tient pas restituer une quelconque somme à l'ancien aubergiste. Une procédure judiciaire entre l'ancien aubergiste et la Commune est en cours. En refusant le préavis, le Conseil Communal soutient la Municipalité dans la suite de la procédure et apporte un « signal fort » comme pièce stratégique au dossier.

La discussion est close.

Le préavis est refusé par 35 conseillers et 1 abstention.

7: Préavis 5/14 relatif à une demande de crédit extrabudgétaire de CHF 130 000. pour la mise en conformité et l'équipement du matériel de cuisine dans le bâtiment de l'auberge de la Couronne;

La présidente demande au rapporteur de la commission des finances de donner les conclusions de son rapport.

Madame Christiane Matthey donne lecture des conclusions et la commission propose d'accepter le préavis municipal 5/14 tel que présenté et d'autoriser la Municipalité d'emprunter auprès d'un organe reconnu et de le renouveler, la somme de CHF 130 000. aux conditions usuelles du marché.

La discussion est ouverte:

Des conseillers questionnent la Municipalité sur le montant des frais et sur le déroulement des travaux, ainsi que sur la prise en charge de l'investissement.

La mise en conformité du matériel de cuisine dans le bâtiment de l'auberge de la Couronne fait partie de la stratégie de la procédure judiciaire entre la Municipalité et l'ancien aubergiste de la Couronne. La Municipalité indique au Conseil que le but de l'opération est de mettre la cuisine rapidement en ordre dans une pièce se trouvant à côté de la cuisine actuelle (qui ne peut pas être touchée pendant la procédure judiciaire). Le matériel investi va être mis à disposition de l'auberge de la Couronne, ainsi qu'aux structures d'accueil de jour des enfants du RAB. Monsieur Lohri précise que la cuisine doit être utilisable pour les 30 prochaines années et que l'investissement doit rester à la commune.

La discussion est close.

Au vote, le préavis est accepté à l'unanimité.

8: Nomination d'une commission ad hoc pour la révision du règlement des sépultures et du cimetière de la commune de Bassins;

Mmes Francine Bandieri, Nicole Glaser, Odile Hausser, Célia Rastello, Frédérique Zesiger-Schärer se proposent et sont élues pour réviser le règlement.

9: Nomination du bureau du conseil;

Le poste de la présidence du Conseil Communal est vacant pour la rentrée 2014. Madame Bandieri informe ne pas tenir à une réélection. Elle cède la parole à la vice-présidente, Madame Sylvie Elben. Cette dernière ne brigue pas le poste et aucun candidat ne se présente; Madame Bandieri prend la parole et annonce poursuivre cette tâche pour l'année 2014-2015. Elle est élue par acclamation.

Madame Sylvie Elben est élue à la vice présidence.

Madame Nadine Conrad poursuit et garde son poste de 2<sup>ème</sup> vice-présidente.

Messieurs Robert Dutoit et Hans Rein sont élus et restent scrutateurs.

Mmes Célia Rastello et Frédérique Zesiger Schaerer sont élues scrutateurs suppléants.

10: Nomination de la commission de gestion;

Mmes Anne-Marie Badel, Anne Genevay-Bolay, Anne Treboux, Frédérique Zesiger Schaerer et Messieurs Laurent Renevier, Jörg Schorr Maurizo Tognolini sont élus.

11: Nomination de la commission des finances;

Madame Sylvie Elben, et Messieurs Antoine Briachetti, Bruno Daengeli, Robert Dutoit, François Martignier, Michel Ruffieux et Bernard Treboux sont élus.

12:Propositions individuelles:

La présidente n ayant pas reçu de propositions individuelles, ce point est clos.

13:Divers

Les dates des prochains conseils seront fixées d entente avec la Municipalité et seront communiquées par mail.

La parole n étant plus demandée, la séance est levée à 22h30.

Bassins, le 24 juin 2014

La Présidente

La Secrétaire

Francine Bandieri

Nicole Reynaud